

Rapport d'activité 2022

<p>Cour d'appel : METZ</p>	<p>CDAD de la Moselle</p>	<p>TJ : METZ</p>
<p>Autres TJ : - SARREGUEMINES - THIONVILLE</p>		<p>Population : 1 046 543 habitants</p>
	<p>Tél. : 03 87 56 83 82</p> <p>Adresse : Tribunal Judiciaire de Metz, 3 rue Haute-Pierre 57000 METZ</p> <p>Courriel : cdad- moselle@justice.fr</p> <p>Site internet : www.cdad- moselle.justice.fr</p>	<p>4 MJD : - Faulquemont - Forbach - Val de Fensch - Woippy</p>
<p>Autres CDAD du ressort : /</p>	<p>Date de la convention initiale : 12 décembre 2000</p> <p>Date du dernier renouvellement : 23 septembre 2019</p>	<p>Président : M. Pierre WAGNER</p> <p>Tél. : 03 87 56 75 44</p> <p>Courriel : p.tj- metz@justice.fr</p>
<p>MDPAAD : Mme Lucile BANCAREL</p> <p>Tél. : 03 54 44 12 61</p> <p>Courriel : lucile.bancarel@justice.fr</p>	<p>Régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité publique - Personnel de droit public 	<p>Coordinateur : Mme Virginie THOMAS</p> <p>Tél. : 03 87 56 83 82</p> <p>Courriel : cdad- moselle@justice.fr</p>

Coordonnées du rédacteur du rapport : Mme Virginie THOMAS

SOMMAIRE

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	12/12/2000
Date d'approbation :	ND
Date de publication :	ND
Durée :	6 ans
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	12/12/2000
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

- Les renouvellements des conventions :

Date de signature du renouvellement de la convention initiale :	20/04/2007
Date d'approbation :	23/04/2007
Date de publication :	24/04/2007
Durée :	6 ans renouvelable tacitement
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	20/04/2007
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant :	Aucun
Date d'approbation :	
Date de publication :	
Durée :	
Comptabilité :	

Date de signature du renouvellement de la convention :	01/02/2013
Date d'approbation :	06/03/2013
Date de publication :	22/04/2013
Durée :	6 ans renouvelable par tacite reconduction
Comptabilité :	publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	01/02/2013
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun

Date de signature d'un avenant :	26/03/2015
Date d'approbation :	20/01/2016
Date de publication :	02/03/2016
Date de signature d'un avenant :	27/11/2017
Date d'approbation :	05/10/2018
Date de publication :	20/11/2018
Date de signature d'un avenant :	23/09/2019
Date d'approbation :	10/11/2020
Date de publication :	13/11/2020

1-2 Composition du CDAD :

- Les membres de droit :

L'Etat, représenté par - le préfet du département,	Le Préfet de la Moselle
- le président du TJ du chef-lieu du département,	Le Président du Tribunal Judiciaire de Metz
- et le procureur de la République près ce TJ	Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Metz
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le Président du Conseil Départemental de la Moselle
L'association départementale des maires	La Fédération Départementale des Maires de la Moselle
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	L'Ordre des avocats du Barreau de Metz
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	La CARPA du Barreau de Metz
La chambre départementale des commissaires de justice	La Chambre régionale des commissaires de justice près la Cour d'Appel de Metz
La chambre départementale des notaires	La Chambre des Notaires de la Moselle
L'association ou les associations	L'association Union Départementale CLCV de la Moselle

- Les membres associés :

La commune de Creutzwald, représentée par son maire ou son délégué
Le District Urbain de Faulquemont, représenté par son Président ou son délégué
La Commune de Metz, représentée par son maire ou son délégué

L'Ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, représenté par son Bâtonnier ou son délégué

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle, représentée par son Président ou son délégué

Metz Métropole, représentée par son Président

L'association des conciliateurs de justice de la Moselle, représentée par son Président

- Les personnes qualifiées :

Le Magistrat de la Cour d'Appel désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz

Le Magistrat du Tribunal Judiciaire désigné par les chefs de la Cour d'Appel de Metz

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Moselle

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville

Le Président de l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)

Le Président du CIDFF Metz

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle

Le Secrétaire Général de la CFDT Moselle

Le Président de l'Association DUOVIRI – Médiation Pénale

Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)

Le Président de l'Association UFC Que Choisir (Thionville)

Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane

Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Sarreguemines

Le Président et le Procureur de la République près le TJ de Thionville

Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)

Le Président de l'association CIDFF Moselle-Est

Le Président de l'association CRESUS Lorraine

Le Président de l'association APSIS EMERGENCE

Le Président de l'association Centre de Médiation Interentreprises (CMIM)

Le Président de l'association THIONVILLE MEDIATION

1-3 Organes statutaires :

- **Réunions de l'assemblée générale :**

L'assemblée générale du CDAD de la Moselle s'est rassemblée le 10 mars 2022, avec à l'ordre du jour :

I - Approbation du compte financier 2021,

II – Examen de la candidature de l'association des conciliateurs de justice de la Moselle en qualité de membre associé,

III - Actions en cours et projets du CDAD pour 2022,

IV - Questions diverses.

Certains membres ont pu assister à l'assemblée générale par visioconférence.

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville participent aux assemblées générales du CDAD ou y sont représentés.

Nous constatons que depuis 2020, aucun représentant du Conseil Départemental de la Moselle n'assiste aux réunions (AG et CA) du CDAD, ce qui ne remet pas en question l'attribution de subvention annuelle du Conseil Départemental au profit du CDAD.

- **Réunions du conseil d'administration :**

Conformément à l'article 18 de la convention constitutive du CDAD de la Moselle, le conseil d'administration du groupement ne comprend pas les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville.

Conseil d'administration du 16 juin 2022

Le Conseil d'administration du CDAD de la Moselle s'est rassemble le 16 juin 2022, avec à l'ordre du jour :

I - Examen des demandes de subventions pour 2022

II - Examen du renouvellement du contrat de travail de Madame Virginie THOMAS, coordinatrice du CDAD, prenant fin le 30 novembre 2022

III - Application du forfait mobilités durables pour Madame Virginie THOMAS

IV - Décision modificative numéro 1 du budget 2022

V - Incidence de la suppression des Chambres Départementales des Huissiers de Justice à compter du 1^{er} juillet 2022 sur la composition des membres de droit du CDAD

VI - Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration étaient présents.

Conseil d'administration du 30 novembre 2022

Le Conseil d'administration du CDAD de la Moselle s'est rassemblé le 30 novembre 2022, avec à l'ordre du jour :

I - Décision modificative numéro 2 du budget 2022

II - Accueil de volontaires du Service Civique en 2023

III - Présentation et vote du budget 2023

IV - Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration étaient présents.

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- Budget :

❖ **Eléments généraux :**

L'année 2022 a été marquée par un changement d'agent comptable au 6 septembre 2022.

Malgré le rappel du principe de l'annualité des dépenses, le Barreau de Thionville n'a pas adressé au CDAD les factures correspondant aux permanences assurées en 2022. Ce qui obligera le CDAD à faire voter un budget rectificatif pour 2023 lors d'un prochain conseil d'administration.

❖ **Pilotage budgétaire :**

Le logiciel comptable INETUM permet d'éditer une situation comptable à une date déterminée.

Le CDAD de la Moselle ne dispose pas d'outils spécifiques de pilotage des actions subventionnées. Le groupement reste à l'écoute du personnel qui gère les structures du réseau point-justice et de ses éventuels besoins.

Ainsi, les professionnels et les associations informent régulièrement le CDAD de leurs interventions sur le terrain.

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du conseil d'administration du CDAD, avec les éléments suivants: le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les cofinanceurs, la subvention demandée au CDAD, et un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

Ces fiches permettent également d'exercer un contrôle de l'action renouvelée de l'année écoulée.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2022 :**

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice 2023 à la somme de **106 373,88 €**, correspondant à environ 5 mois d'activités. Grâce aux subventions de la Chancellerie et des autres partenaires, le CDAD de la Moselle a pu reconstituer son fonds de roulement conformément aux préconisations du SADJAV dans sa note en date du 19 mai 2022 relative au programme 101 « accès au droit et à la justice ».

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du CDAD sont globalement conformes à l'annexe financière de la convention constitutive qui date de 2013. Cette annexe n'a pas été modifiée pour éviter une demande de renégociation à la baisse des participations financières des membres.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2022 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	245000	240000	19/01/22
Subvention compl n° 1	3343	0	
Subvention compl n° 2	60000	23889	20/10/22
Subvention compl n° 3			
TOTAL :	308343	263889	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			86,93%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	50867,82	63,28	0	0	0	0
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	29519,28	36,72	19310	100	3000	100
TOTAL	80387,10	100%	19310	100%	3000	100%

► **Joindre le compte financier ou le bilan comptable.**

• **Comptabilité :**

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public.

Madame THOMAS est régulièrement en contact avec l'agent comptable du CDAD, Monsieur RAPENNE, jusqu'au 6 septembre 2022, et Monsieur DESFORGES à compter de cette date. La prise de fonction du nouvel agent comptable a été compliquée concernant l'utilisation du logiciel comptable INETUM. Il a été décidé de proposer à M. DESFORGES une formation de l'outil en 2023.

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2022

Le Président du CDAD associe l'agent comptable à l'élaboration du budget prévisionnel.

L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Depuis 2021, le CDAD de la Moselle travaille avec le logiciel comptable INETUM. En 2022, le CDAD a réglé une facture de 1740 € correspondant au loyer de mise à disposition du logiciel, d'hébergement, d'infogérance, de maintenance et d'assistance pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2021.

L'utilisation du logiciel au quotidien se déroule bien. Cependant, les manuels d'utilisation proposés par INETUM ne sont pas assez détaillés et peu intuitifs (pas de copie écran pour guider par exemple), ce qui oblige Mme THOMAS et l'agent comptable à faire appel régulièrement à l'assistance. La réactivité est variable suite aux sollicitations pour résolution de problème; une réponse est toujours apportée mais parfois il faut attendre malgré l'indication du degré d'urgence.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- **Personnel mis à disposition :**

2022 - Personnel mis à disposition

Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
Ministère de la Justice	FORCA	Christelle	Chargée de mission près le président du TJ de Metz	01/09/2022		20 %	- Mise en œuvre d'actions de communication pour le CDAD - Assistance de la coordinatrice du CDAD

- **Personnel recruté par le CDAD :**

2022 - Personnel recruté par le CDAD

Nom	Prénom	Contrat et régime juridique (CDI-CDD / droit privé-droit public)	Montant de la rémunération	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
THOMAS	VIRGINIE	CDD	3800€ bruts/mois	01/12/2016	30/11/2022	100%	coordinatrice
THOMAS	VIRGINIE	CDI	3800€ bruts/mois	01/12/2022		100%	coordinatrice

- **Volontaire en service civique :**

2022 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées

- **Expérimentation SNU (service nationale universel):**

Le CDAD de la Moselle n'a pas été sollicité pour participer à cette expérimentation.

3- Actions menées par le CDAD :

L'année 2022 est marquée par un retour à la normale concernant la politique d'accès au droit dans le département, avec une reprise des permanences en présentiel dans les structures d'accès au droit du département, à l'exception du barreau de Thionville qui a continué à assurer ses permanences par téléphone durant toute l'année 2022.

Les actions du CDAD à **destination des jeunes** ont pu reprendre à la rentrée 2022 au Palais de Justice de Metz. Des élèves ont pu de nouveau assister à des audiences correctionnelles, et il a été décidé de reprendre l'action des reconstitutions d'audience au TJ de Metz et de Sarreguemines.

Le CDAD est partenaire de la **Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes en Moselle (MDEJ)**, soutenue par le Défenseur des Enfants, adjoint au Défenseur des Droits. Il participe depuis l'origine du projet en 2021 au comité technique de la MDEJ, entendu comme pilote de la politique publique d'aide à l'accès au droit.

Deux point-justice économiques ont été créés en 2022 à la MJD de Faulquemont et de Woippy. Ils ont pour but d'aider les professionnels à connaître leurs droits et les moyens de les faire valoir en les informant, les conseillant et les orientant dans toutes les disciplines du droit (droit des sociétés, droit commercial, droit social...), permettant de prévenir les difficultés qu'ils peuvent rencontrer tout au long de la vie de l'entreprise.

Depuis 2020, le CDAD représente le Ministère de la Justice dans le développement des **France Services** en Moselle. Au 31 décembre 2022, sur les 32 France Services labellisées, 9 accueillent un point-justice, et la quasi-totalité des France Services proposent une permanence d'un conciliateur de justice. En 2022, le CDAD a conclu quatre nouvelles conventions avec des collectivités locales pour cofinancer des permanences d'avocats et d'associations dans les France Services.

En 2022, la **MJD de Woippy** a fait l'objet d'une rénovation complète de ses locaux, grâce à un cofinancement entre la ville de Woippy, le bailleur social (Vivest) et le Ministère de la Justice / SADJAV. L'inauguration a eu lieu le 3 octobre 2022.

Des **actions de communication** ont été développées en 2022, à destination de publics ciblés :

- Des plaquettes sur les violences conjugales proposées par secteur du département, en partenariat avec les associations en charge de ces secteurs ;
- Un E quizz organisé le 8 mars 2022, pendant la pause méridienne, en partenariat avec l'association CIDFF Metz Thionville et le Zonta Club de Metz ;
- Une action de distribution de 130 000 sacs à pharmacie avec le visuel du « violentomètre » à destination des femmes victimes de violences, dans le cadre de la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (25 novembre 2022).

Le CDAD a organisé plusieurs **manifestations** au cours de l'année 2022 :

Pour la **Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2022**, les seniors ont été mis à l'honneur avec un déplacement du CDAD et de ses partenaires dans deux résidences seniors du département.

Le 30 septembre 2022, le CDAD a **réuni pour la première fois les greffiers et agents des 4 MJD** du département.

Pour la **Nuit du Droit du 4 octobre 2022**, le CDAD a présenté une création théâtrale dans la salle des assises, intitulée « N'avoue jamais », sur la base de textes de chansons françaises.

Le CDAD a organisé la 4^e édition régionale du **rassemblement inter-CDAD** le 25 novembre 2022, en présence des CDAD des Ardennes, de l'Aube, du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de l'Yonne.

Enfin, une équipe composée de Mme Aubaterre, directrice de greffe du TJ de Metz, Mme Cordier, greffière en charge de la MJD de Woippy, et Mme Thomas, coordinatrice du CDAD de la Moselle a **répondu en 2022 à un appel à projet du Ministère de la Justice** sur la problématique de la prise de rendez-vous dans les MJD et point-justice. Une phase d'investigations a démarré début juillet 2022 et a pris fin le 17 novembre 2022 par la validation par le comité de fin d'investigation des conclusions et la réalité du problème investigué. Il a été décidé d'octroyer la somme de 100 000 € à la startup d'Etat Rendez-vous Solidarités (portée par l'ANCT) pour développer et expérimenter, sur une phase de 6 mois, un produit numérique permettant de répondre à la problématique.

3-1 Maillage territorial mis en place

En pièce jointe le tableau « 2022- recensement des point-justice » complété.

Observation est ici faite pour le 3^{ème} onglet, ne sont pas indiquées les France Services qui accueillent uniquement des permanences des conciliateurs de justice, conformément aux instructions indiquées dans le questionnaire SDSE pour 2022.

❖ **Articulation avec les MJD**

Le CDAD de la Moselle est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

En 2022, trois MJD ont organisé un Conseil, seule la MJD de Woippy n'a pas organisé un Conseil en raison des travaux de restructuration.

Pour les MJD situées dans les arrondissements judiciaires distincts de celui de Metz, le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction de Sarreguemines (MJD de Forbach) et de Thionville (MJD du Val de Fensch), les directeurs de greffe de ces juridictions et les greffiers et agents en charge de ces structures.

Le CDAD est attentif au projet de déménagement de la MJD de Forbach. La perspective d'un déménagement depuis longtemps annoncé n'a pas été confirmée lors du Conseil du 8 avril 2022.

Grâce à la vigilance du CDAD depuis plusieurs années et au soutien du SADJAV, la MJD de Woippy a bénéficié en 2022 d'importants travaux de restructuration, cofinancés par la Mairie de Woippy, le bailleur social Vivest et le Ministère de la Justice. Les travaux ont débuté le 18 juillet 2022 pour se terminer le 26 août 2022. La MJD a été fermée pendant toute la durée des travaux et a pu rouvrir au public le 12 septembre 2022. L'inauguration officielle des nouveaux locaux s'est tenue le 3 octobre 2022, en présence de Mmes Jabri, adjointe à la cheffe du BADM, et Bourmaud, chargée de mission point-justice / maisons de justice et du droit au BADM. La MJD de Woippy bénéficie désormais de cinq bureaux permettant d'assurer des permanences supplémentaires, dans l'intérêt des usagers.

3-2 Actions du CDAD :

- Actions thématiques :

- ❖ En faveur des détenus : /

- ❖ **En faveur des personnes étrangères :**

L'association LA CIMADE assure des permanences hebdomadaires à la MJD de Woippy. Cette association gère ses rendez-vous par téléphone et par mail.

Alors qu'en 2021, aucune permanence physique n'avait été assurée, elles ont redémarré en 2022 à la MJD de Woippy, permettant d'accompagner 67 personnes dans leurs démarches administratives.

- ❖ En faveur des personnes en situation de handicap : /

- ❖ En faveur des personnes hospitalisées : /

- ❖ **En faveur des jeunes :**

. L'accueil des classes est à nouveau assuré dans les trois juridictions, permettant aux élèves d'assister à des audiences ;

. A la rentrée de septembre 2022, 7 classes ont été sélectionnées pour participer à des reconstitutions d'audience (5 au TJ de Metz, dont une classe de 3^{ème}, 2 au TJ de Sarreguemines) ;

. Le 7 avril 2022, le CDAD a présenté le film « la fille au bracelet » à 400 élèves et étudiants, dans l'amphithéâtre de la Faculté de Droit de Metz mis à disposition pour cette occasion. Un débat a suivi la projection avec les chefs de juridiction du TJ de Metz et la directrice de l'association CIDFF Metz Thionville.

. Une Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de la Moselle (MDEJ) a été créée en 2021 à l'initiative de l'association EPE 57, avec le soutien du Défenseur des Enfants, adjoint au Défenseur des Droits. Cette structure a pour missions principales :

- de défendre les droits de l'enfant, en proposant des permanences d'accueil, d'information et d'orientation,

- et de promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité et la non-discrimination, de développer l'esprit de citoyenneté.

Le CDAD participe depuis l'origine du projet au comité technique de la MDEJ, entendu comme pilote de la politique publique d'aide à l'accès au droit.

Le point-justice des jeunes a démarré en février 2022 avec des permanences assurées par un délégué du Défenseur des Droits et un membre de l'association EPE 57.

En juin 2022, les permanences assurées par les avocats du Barreau de Metz à la Maison des Adolescents de la Moselle ont été remplacées par des bons de consultation assurées dans les locaux de la MDEJ, permettant aux jeunes de bénéficier d'une consultation gratuite, complète et individualisée.

En novembre 2022, la coordinatrice en charge de la MDEJ a assisté aux travaux préparatoires des reconstitutions d'audience avec les classes au TJ de Metz et a présenté aux enseignants les missions de cette structure.

❖ **En faveur des personnes âgées :**

Lors de la JNAD du 24 mai 2022, le CDAD a proposé à deux résidences seniors d'organiser un échange entre les résidents et des professionnels (notaires) et des responsables d'associations (UDAF 57, CIDFF Metz Thionville). Une rencontre a eu lieu le matin à Marly, près de Metz, et l'après-midi à Creutzwald, avec le soutien de la mairie.

❖ En faveur des personnes en situation précaire : /

❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales :**

Pour la deuxième année consécutive, le CDAD et la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) se sont associés pour mener une action dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui a lieu le 25 novembre de chaque année.

Cette action a consisté à concevoir des sacs à pharmacie personnalisés, composés au recto du « violentomètre », outil de prévention adapté en France par la ville de Paris, le département de la Seine Saint Denis et l'association « En Avant Toutes », et au verso des numéros nationaux et locaux d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Le « violentomètre » permet de mesurer le degré de violences dans un couple à partir d'exemples concrets du quotidien. Il est reconnu par les associations expertes comme d'utilité publique dans la lutte contre les violences conjugales. Cette action a permis de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original. 130 000 sacs ont été distribués dans 130 pharmacies du département.

- ❖ En faveur des familles : /
- ❖ **En faveur des professionnels :**

Deux point-justice économiques ont été créés en 2022 à la MJD de Faulquemont et de Woippy. Ils ont pour but d'aider les professionnels à connaître leurs droits et les moyens de les faire valoir en les informant, les conseillant et les orientant dans toutes les disciplines du droit (droit des sociétés, droit commercial, droit social...), permettant de prévenir les difficultés qu'ils peuvent rencontrer tout au long de la vie de l'entreprise.

Tout professionnel peut prendre rendez-vous afin d'être reçu par un binôme composé d'un chef d'entreprise bénévole et d'un professionnel de l'association 60000 rebonds Grand Est, association dont les membres sont d'anciens chefs d'entreprise qui ont rebondi après un échec professionnel. Au besoin, cet entretien initial peut être complété par une consultation gratuite d'avocat, le CDAD ayant conclu une convention avec le Barreau de Metz.

Les point-justice économiques permettent de favoriser une information directe des professionnels. Ces permanences économiques participent à la promotion de l'accès au droit des indépendants. Elles permettent de prévenir les difficultés rencontrées par ces professionnels en les informant en amont.

- Actions de communication

- **Premier rassemblement des 4 MJD du département au TJ de Metz (30 septembre 2022)**

L'objectif était de permettre aux greffiers et agents des structures d'échanger sur leurs pratiques de travail, les éventuelles difficultés rencontrées dans leurs missions et de mettre en commun les solutions et points de vue de chacun.

Ce fut un moment d'échanges et de partage convivial où les greffiers et agents ont pu exposer leurs conditions de travail, leurs pratiques professionnelles, leurs relations avec les usagers et

les partenaires associatifs et professionnels du droit et les caractéristiques territoriales de leur structure.

. Nuit du Droit (4 octobre 2022)

Pour la Nuit du Droit 2022, le CDAD a présenté une création théâtrale dans la salle des assises, intitulée « N'oublie jamais », avec des reprises de chansons françaises. 150 personnes ont assisté à ce spectacle.

. Matinée sur la médiation administrative (14 octobre 2022)

L'association des médiateurs de Justice du Grand Est, en collaboration avec le CDAD, a organisé une table ronde sur le thème de la médiation administrative, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Metz. Les thèmes évoqués étaient variés : urbanisme, médiation préalable obligatoire, médiation et déontologie...

. Quatrième édition régionale du rassemblement inter-CDAD (25 novembre 2022)

Les CDAD des Ardennes, de l'Aube, du Bas-Rhin, de la Haute-Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, de Moselle, des Vosges et de l'Yonne ont répondu présent lors d'une journée très intéressante qui a permis des échanges nourris, avec la participation de Mme Sahin, cheffe du BADM.

La journée a été introduite par le président du tribunal judiciaire de Metz. Les échanges, en présence également des magistrats délégués à la politique associative et à l'accès au droit de la cour d'appel de Metz, se sont poursuivis autour des difficultés informatiques ou comptables des CDAD aux pratiques diverses. L'animateur départemental France Services de la Moselle a également pu apporter sa contribution sur les liens nécessaires avec les France Services et le rôle pivot du CDAD dans le cadre du bouquet justice.

Enfin, en présence du bâtonnier du barreau de Metz, et d'associations d'aide aux victimes, la journée s'est clôturée par un focus sur les violences conjugales.

- Outils de communication

Outils généralistes

1. Le **site internet du CDAD** est facilement accessible pour les usagers. Les informations sont régulièrement mises à jour.

2. Le numéro unique d'accès au droit « **3039** » est mentionnée sur chaque document et sur le site du CDAD.

Outils s'adressant à des publics ciblés

1. Une plaquette d'information à destination des victimes de violences conjugales est déclinée dans chaque secteur géographique du département. Au 31 décembre 2022, 5 secteurs disposent d'une plaquette : Sarreguemines, Bitche, Sarralbe/ Sarrebourg, Phalsbourg / Moselle Centre, Pays du Saulnois / Creutzwald / Saint-Avold

2. Le violentomètre imprimé sur des sacs à pharmacie (cf. supra actions thématiques)

3. Campagne de diffusion du clip sur l'accès au droit des jeunes durant l'été 2022, dans 45 salles de cinéma du département

4. Campagne d'affichage sur l'accès au droit des jeunes sur 123 abribus du département, du 23 novembre au 6 décembre 2023.

4- Bilan de l'année 2022 :

- **Accueil renforcé dans les CDAD des fonctionnaires et magistrats stagiaires : /**

- **Réalisation d'actions communes avec d'autres CDAD :**

Rassemblement des CDAD de l'Est organisé par le CDAD de la Moselle le 25 novembre 2022

- **Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends :**

Le CDAD assure, en coordination avec l'association des **conciliateurs de justice** de la Moselle, la présence d'un ou plusieurs conciliateurs de justice dans chaque structure d'accès au droit et dans les France Services labellisées.

L'association établit régulièrement la liste des conciliateurs indiquant les lieux, jours et horaires des permanences. Cette liste est à disposition des usagers sur le site internet du CDAD.

L'association des conciliateurs de justice de la Moselle est membre associé du CDAD (acté lors de l'assemblée générale du 10 mars 2022).

S'agissant de la **médiation**, le CDAD a participé à l'organisation de la matinée sur la médiation administrative, en partenariat avec l'Association des médiateurs de justice du Grand Est (14 octobre 2022).

- **Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations :**

Depuis 2013, le CDAD de la Moselle propose des permanences d'avocats et de juriste dans des centres des **Restaurants du Cœur** durant la campagne d'hiver.

Les avocats du Barreau de Metz ont assuré des permanences mensuelles gratuites, non rémunérées par le CDAD, de janvier à mars 2022. Madame Thomas a assuré des permanences au centre de Fameck, de janvier à mars 2022 et en décembre 2022.

Sous l'impulsion du CDAD de la Moselle, l'association **La Cimade** assure des permanences depuis mars 2019 en Moselle, et plus particulièrement à la MJD de Woippy.

- **Association des autres chefs de juridiction de tous les TJ du département aux actions et réflexions du CDAD :**

Les chefs de juridiction des TJ de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative lors des assemblées générales du CDAD, en qualité de personnes qualifiées.

Ils sont systématiquement associés aux actions et réflexions qui concernent l'accès au droit sur leur territoire, et sont en contact régulier avec le président du CDAD de la Moselle.

A titre d'exemple, le CDAD met à contribution les TJ de Sarreguemines et Thionville pour les actions à destination des jeunes (possibilité pour les classes d'assister à des audiences correctionnelles, reconstitutions d'audience, Ciné Justice).

- **Organisation de formations sur le handicap avec l'association Droit Pluriel : /**

- **Bilan 2022 des point-justice pénitentiaires :**

A Sarreguemines, l'association CIDFF Moselle Est assure à un rythme bi-mensuel ses interventions individuelles sur demande et collectives. La double formule donne satisfaction et rencontre une bonne adhésion. La convention avec le Barreau dispose que lorsque la juriste du CIDFF estime que son intervention peut ou doit être complétée par un avocat, il leur soit fait appel. Ses compétences et la nature des interrogations et questions des PPSMJ n'ont que très rarement imposé ce recours.

En ce qui concerne le centre pénitentiaire de Metz, la permanence mensuelle de l'association CIDFF Metz Thionville fonctionne bien. Les avocats n'assurent plus de permanence depuis le premier confinement de mars 2020. Un délégué du Défenseur des Droits se rend dans cet établissement.

Le SPIP dispose d'une assistante sociale dédiée à la thématique de l'accès aux droits (logement, couverture sociale, RSA, CAF....) qui assure des permanences au sein des établissements pénitentiaires.

A l'issue d'un comité de pilotage organisé par le CDAD le 13 décembre 2022, le Barreau de Metz s'est proposé d'étudier la possibilité de mettre en place des permanences spécifiques en droit des étrangers, domaine très demandé par les personnes détenues. Se pose le problème de la langue.

Il a également été demandé au CDAD de réfléchir à proposer une structure France Services mobile qui pourrait se déplacer dans l'enceinte du centre pénitentiaire de Metz, afin d'aider les personnes détenues à gérer leurs formalités administratives (déclaration d'impôts, pièces d'identité, allocations CAF, RSA...).

- **Difficultés rencontrées au cours de l'année 2022 :**

Malgré de nombreuses demandes du CDAD tout au long de l'année, le Barreau de Thionville a continué à assurer ses permanences par téléphone (à la MJD du Val de Fensch, au point-justice de Thionville et au TJ de Thionville).

A également été proposé par ce Barreau que seuls les usagers domiciliés dans le ressort du tribunal judiciaire de Thionville pourraient bénéficier de consultations juridiques.

Le Président du CDAD de la Moselle a adressé un courrier au Bâtonnier le 20 septembre 2022, lui rappelant que ces deux décisions, prises sans concertation ni avec les chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Thionville ni avec le CDAD, allaient à l'encontre d'une justice de proximité accessible et efficace.

Les permanences en présentiel ont repris en 2023, et le Conseil de l'Ordre a validé le principe de l'égal accès à la justice pour tous, sans considération du lieu de résidence de l'utilisateur.

Malgré plusieurs relances, le CDAD n'a réceptionné en 2022 aucune facture correspondant aux permanences assurées par les avocats du Barreau de Thionville au tribunal judiciaire et au point-justice de Thionville.

Lors de l'Assemblée Générale du CDAD du 9 mars 2023 l'agent comptable a rappelé que les dépenses réalisées au titre d'un exercice doivent être enregistrées au cours de ce même exercice, sans quoi la comptabilité ne peut refléter correctement la réalité de l'activité, et gêne le correct suivi budgétaire. L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité l'obligation pour les Barreaux de Metz, Sarreguemines et Thionville de transmettre au CDAD les factures et les pièces justificatives à la fin de chaque trimestre, et au plus tard le 20 décembre pour les dernières factures de l'année.

5- Perspectives pour l'année 2023

5-1 Moyens prévisionnels :

Projection budgétaire pour l'année 2023 :

Charges prévisibles :

Frais de personnel : 69 800 €

Permanences d'avocats : 72 410 €

Subventions associations : 77 352 €

France Services : 12 000 €

Ecrivains publics : 3 600 €

Communication : 32 000 €

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2022

Logiciel comptable, site internet, assurance, formation, frais divers : 12 338 €

TOTAL : 279 500 €

Recettes prévisibles :

Chancellerie : 245 000 €

Conseil Départemental 57 : 9 000 €

Eurométropole de Metz : 5 000 €

CARPA : 1 000 €

Association départementale des Maires de Moselle : 500 €

UDAF : 200 €

FIPD : 1 500 €

Politique de la Ville : 5 500 €

Subvention Sarreguemines Confluence : 1 300 €

Cofinanceurs pour opération sacs à pharmacie/violentomètre 2023 : 10 500 €

TOTAL : 279 500 €

Soit un budget équilibré.

Une subvention d'un montant de 251 800 € a été attribuée au CDAD par la Chancellerie au titre de la gestion 2023.

Depuis janvier 2023, le CDAD a recruté un volontaire service civique pour 8 mois, avec pour mission de développer la communication du CDAD, et promouvoir les nombreuses actions du groupement sur les réseaux sociaux.

Depuis janvier 2023, le CDAD fait appel à un cabinet comptable pour gérer la partie sociale du groupement (établissement des fiches de salaire, déclarations sociales et fiscales, DSN...).

5-2 Actions prévisionnels :

. Phase de construction du projet de planning partagé avec RDV Solidarités

Suite à la présentation de leur projet par l'équipe composée de Mmes Aubaterre, Cordier et Thomas, le comité de fin d'investigation a décidé d'octroyer la somme de 100 000 € à la Start'Up d'Etat RDV Solidarités (portée par l'ANCT) pour développer et expérimenter, sur une

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2022

phase de 6 mois, à compter de janvier 2023, un produit numérique permettant de répondre à la problématique de la prise de rendez-vous dans les MJD et point-justice.

Dans le cadre de cette mission, l'équipe a été désignée comme experte métier, interlocutrice privilégiée de la Start'Up d'Etat RDV Solidarités pour développer le produit numérique, s'assurer qu'il répond aux besoins exprimés et aux avancées attendues.

Fin février 2023, Mme Cordier a créé le planning de la MJD de Woippy sur l'outil RDV Solidarités et a intégré les rendez-vous avec leur confirmation par SMS et/ou mail, un rappel la veille par SMS et/ou mail et possibilité pour les usagers d'annuler le rendez-vous par un simple clic sur le SMS ou le mail. L'objectif étant de ne plus rappeler les usagers pour leur rappeler leur rendez-vous et de réduire les rendez-vous non-honorés.

Mme Thomas, coordinatrice du CDAD, peut désormais fixer des rendez-vous à la MJD de Woippy pour des usagers qui la contactent par téléphone ou par mail.

L'équipe s'est déplacée le 24 mars 2023 à la MJD du Val de Fensch afin de former la greffière et l'agent d'accueil à l'outil RDV Solidarités. Il sera proposé une formation aux MJD de Faulquemont et de Forbach courant mai/juin 2023.

. Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2023

La Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2023 portera sur les animaux et le droit. Différents thèmes seront proposés au public pendant cette journée : les maltraitances animales, l'accès au droit au logement pour des personnes propriétaires d'animaux, les chiens d'assistance judiciaire et les différents types de médiation avec les animaux (équines et asines).

5-3 Observations éventuelles :

L'objectif du CDAD est de pérenniser les nombreuses actions initiées en 2022, avec la volonté de renforcer la justice de proximité sur son territoire.